INFO PROUILLY

Mai 2022

Commémoration du 8 mai 1945 au monument aux Morts

Aménagement des massifs de la route de Pévy et du chemin des Monts la Ville.

Le samedi 23 avril, une chasse aux œufs pour petits et grands a été organisée par Prouilly en Fête.

Les grands ont pu parcourir le village avec des indices afin de découvrir la phrase mystère et les petits ont participé à une chasse aux étiquettes qui leur permettaient aussi de découvrir leur récompense.

Un paquet de bonbons et un lapin de pâques leur ont été offerts.

Merci aux enfants qui sont venus égayer cette après-midi et aux bénévoles qui ont organisé cet évènement !

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *FINANCES*

Résultat du compte administratif 2021

Section Fonctionnement

Total des dépenses réalisées : **324 716,79 €** Total des recettes : **378 095,79 €**

Section Investissement

Total des dépenses réalisées : **242 894,37 €** Total des recettes : **249 099,31 €**

En intégrant les résultats de l'année 2021 au résultat de clôture de l'exercice 2020, le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 143 638,07 €.
Le conseil municipal a décidé d'affecter 78 062,07 € en investissement et de reporter 65 576,00 € en fonctionnement.

Vote des taux

La volonté de la commune étant de ne pas augmenter la contribution fiscale demandée aux habitants, le conseil municipal a décidé d'appliquer les taux d'imposition suivants, identiques à l'année précédente :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,63 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **11,86 %**

Budget primitif

Le budget 2022 de la commune s'élève en section de fonctionnement à **443 910,00 €** et en section d'investissement à **427 860,07 €.**

Subventions aux associations

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions correspondantes à chaque association sous réserve de la demande de subvention adéquate.

Associations de loisirs	**Budget 2022**
Association "Si on chantait"	100
Association Prouilly en Fête	100
Société de chasse	100 + 250 (mise à disposition du quad pour saler les rues du village en cas de gel)
Associations de service à la personne	**Budget 2022**
ADMR de Jonchery sur Vesle	600
Mission locale	600
Familles rurales de Jonchery sur Vesle	600
Amicale des Sapeurs-pompiers de Trigny-Prouilly	600
Associations du patrimoine	**Budget 2022**
Anciens combattants de Prouilly	200
Amis du Vieux Prouilly	200
Association du Massif de Saint-Thierry	200
Autre	**Budget 2022**
École maternelle de Vandeuil	100
École élémentaire de Jonchery sur Vesle	100

INVESTISSEMENTS 2022

Il est prévu de terminer les études de la mise en accessibilité de l'Église et de la réfection du mur de soutènement et d'élaborer le plan de financement en 2022 afin de permettre, si cela est possible, la réalisation des travaux en 2023.

Les travaux d'aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente sont prévus le 2ème semestre 2022.

✓ *BIEN VIVRE ENSEMBLE*

DIVAGATION DES CHIENS

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.
Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.
Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.
Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Pour information, l'arrêté municipal n° 43/2018 règlemente la circulation et la divagation des chiens.

✓ *CCAS*

Répondant à l'invitation des membres du CCAS de la commune et l'association « Prouilly en Fête », les Ainés de PROUILLY ont été très heureux de se retrouver le jeudi 12 mai 2022 à la salle polyvalente pour un joyeux moment convivial.

✓ *CONVIVIALITÉ*

La fête de la musique organisée par la chorale « si on Chantait » et « Prouilly en Fête » aura lieu le mardi 21 juin 2022 à 20 h à la salle polyvalente.

✓ *POMPIERS*

En cas de nids d'insectes vous devez appeler directement les pompiers de Trigny, soit le chef de centre Monsieur Sylvain GODFROY au 06 89 10 52 06 ou son adjoint, Monsieur Alexandre LAMOUREUX au 06 89 80 25 07.

Pour les autres demandes, il faut faire le 18.

Le secrétariat de mairie sera fermé
le vendredi 27 mai 2022

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Mai 2022

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu.

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly

✓ BOIS,MARAIS ET CHEMINS

AVIS AU PUBLIC

Objet : Un échange de terrain est prévu pour déplacer une partie du chemin rural n°13 dit « de Verjus », sur le lieudit des Graingaults car le tracé actuel ne correspond pas au tracé cadastral.

Le dossier avec plan ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie pendant un mois du vendredi 3 juin 2022 au vendredi 1er juillet 2022 inclus aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consulter le dossier et s'il le souhaite formuler des observations.

✓ CIMETIÈRE

Mise à jour du registre du cimetière - Recensement des ayants droits

Des affichettes seront posées sur certaines sépultures dans le cimetière afin de rechercher des renseignements sur les titulaires et ayants-droits des concessions.

✓ URBANISME

Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Prouilly

Le nécessaire besoin de reconstruction du château d'eau alimentant Jonchery-sur-Vesle

L'agglomération du Grand Reims doit mener un projet urgent de reconstruction du château d'eau situé à l'ouest de la commune, à la lisière du bois du Goulot dans le prolongement de la rue de l'Orée du bois.
Ce projet répond à un besoin de service public à travers la bonne distribution en eau potable de Jonchery-sur-Vesle. Ces réservoirs sont affectés par de nombreuses fissures et diverses altérations (fuites d'eau notamment).

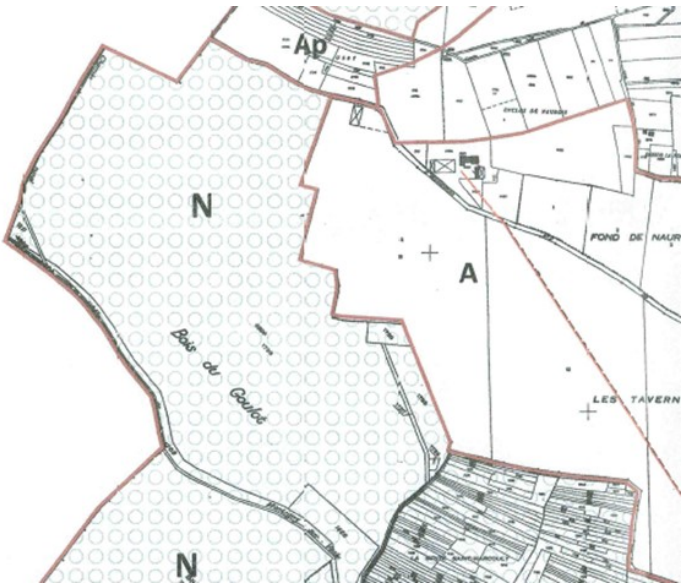

Cette reconstruction nécessite, pour le bon déroulement des travaux, d'élargir le chemin d'accès et ainsi déboiser sur quelques mètres le linéaire d'accès. Or, le bois étant protégé au titre des « espaces boisés classés », qui interdit le déboisement, une évolution du plan local d'urbanisme en vigueur est en cours pour supprimer cette protection, uniquement sur le linéaire impacté, pour répondre au besoin du projet.

L'alimentation en eau potable répondant évidemment à un projet d'intérêt général, le choix s'est porté sur une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Une évaluation environnementale est menée pour étudier l'impact du projet sur l'environnement. Cette étude permet d'étudier en amont tous les impacts possibles et par conséquent, les éviter et les réduire au maximum.

Une phase de concertation aura lieu à la mairie de PROUILLY du vendredi 3 juin au vendredi 1er juillet 2022.
Le dossier sera consultable pendant les permanences de mairie les mardis de 16 h à 19 h et les vendredis de 10 h à 13 h.

Vous pouvez également avoir accès au dossier via le lien suivant :

https://www.grandreims.fr/cadre-de-vie-et-environnement/les-documents-durbanisme/prouilly-plan-local-durbanisme

DIVERS

Création du site internet de la commune

Depuis le 15 avril dernier vous pouvez consulter le site internet de la commune sur www.prouilly.fr sur lequel vous pouvez trouver des renseignements relatifs à la vie municipale, à la vie pratique, aux démarches administratives, à l'urbanisme, etc….

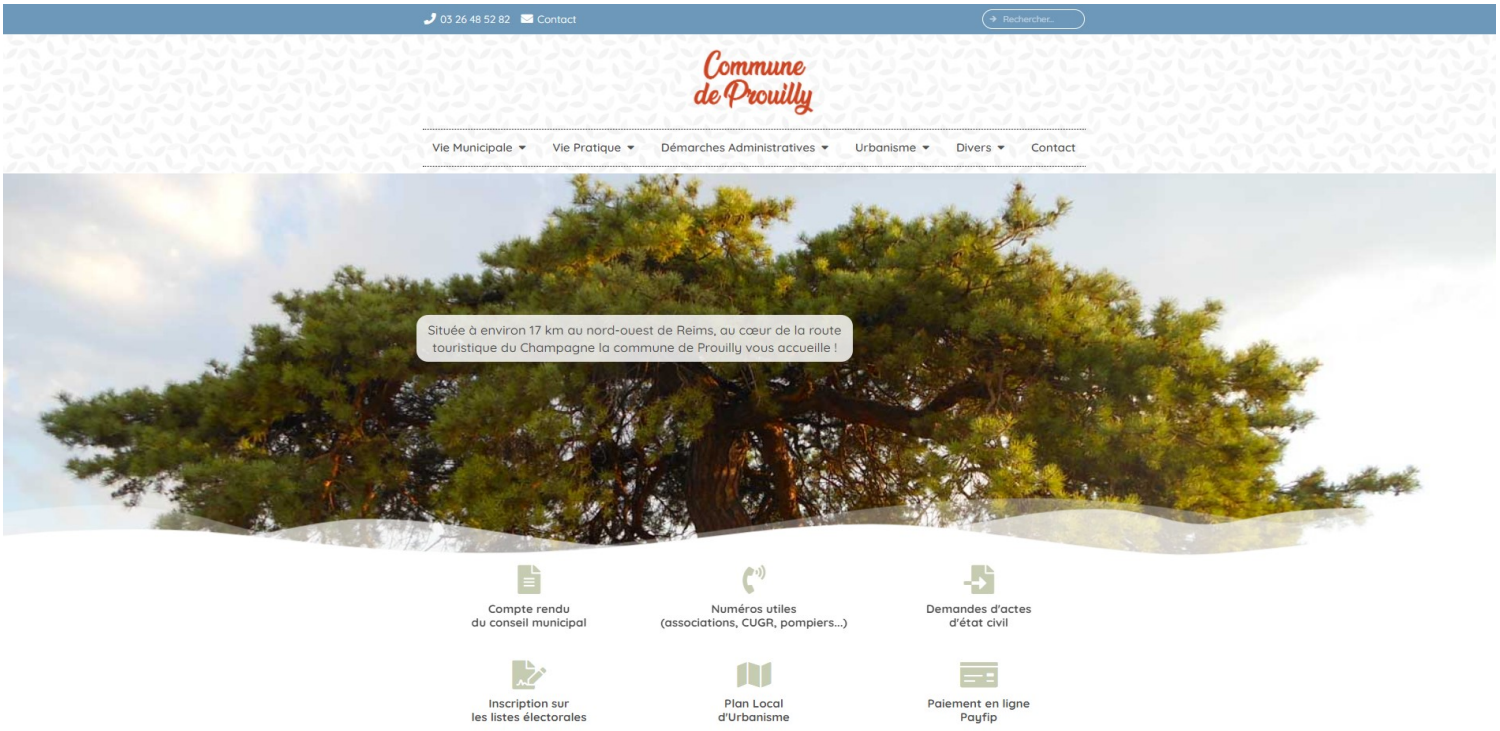

✓ ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La municipalité vous propose un service de ramassage communal prévu le 1er jeudi matin de chaque mois.

Les personnes désirant profiter de ce service devront mettre sur le trottoir devant leur propriété située le long des voies publiques, les récipients contenant les produits de balayage avant 9h00 afin que l'employé communal puisse les vider.

Le prochain ramassage aura donc lieu le jeudi 2 juin 2022.

La propreté du village, c'est l'affaire de tous !

✓ PARTENARIAT LA BULLE—COMMUNE DE PROUILLY

Suite à l'arrêt du passage de la Bibliothèque pour tous dans notre village, un nouveau partenariat a été mis en place avec la médiathèque de Courlandon.
Il vous est proposé de commander des livres, revues, DVD… qui vous seront livrés le 1er mardi de chaque mois de 10h00 à 12h30, soit pour la prochaine fois, le **mardi 7 juin 2022**.
Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner au 03 26 08 34 80 ou écrire à la médiathèque par courriel : mediatheque.fav@grandreims.fr

✓ PAIEMENT DE PROXIMITÉ

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Liste des buralistes agréés à proximité de Prouilly :
MUIZON : TABAC PRESSE/TP L, 1 place du Commerce
JONCHERY SUR VESLE : MAG JONCHERY T L, 127 route Nationale